



CONTRAT DE SÉCURITÉ

Entre

Ci-après, la « collectivité contractante » ;

La commune de Château-Arnoux-Saint-Auban (04) représentée par son
maire, M. René Villard ;

D'une part,

Et

Ci-après, « l'État » ;

- L'État représenté par Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence ;

D'autre part,

Après avis

de Monsieur le Procureur de la République près le tribunal judiciaire de
Digne-les-Bains ;

Il est convenu ce qui suit :

Contexte

La commune de Château-Arnoux-Saint-Auban est située dans le val de Durance et s'étend sur 18 km². Elle est desservie par deux axes routiers principaux, la N 85 (direction Digne-les Bains / Sisteron) et la RD 4096 (en direction de Peyruis) et se trouve à proximité d'une des sorties de l'autoroute A 51. La ville est constituée de deux pôles, Château-Arnoux d'un côté, la ville médiévale, et Saint-Auban de l'autre, la ville industrielle. La commune est desservie par le réseau ferré régional mais aussi par les lignes ZOU. Cette commune qui compte 5120 habitants (recensement de 2018) connaît une légère croissance démographique. Si 30 % de la population communale a moins de 30 ans, un tiers a également plus de 60 ans. Le taux de chômage y est par ailleurs supérieur à 18%. Différents établissements scolaires sont présents (3 écoles primaire et 1 collège). L'activité économique et commerciale est principalement située à Château-Arnoux, le long de la D4096.

Les commerces et restaurants sont nombreux et la période estivale attire de nombreux touristes, notamment à l'occasion du marché le dimanche matin. On peut noter également la présence d'un restaurant étoilé, La Bonne Etape, d'un aérodrome, du Centre National de Vol à Voiles et du théâtre Durance (scène conventionnée d'intérêt national regroupant cinéma et théâtre), autant de lieux pouvant attirer un public nombreux. Par ailleurs, sur les rives de la Durance, côté Saint-Auban, à proximité de l'aérodrome, se trouve l'usine ARKEMA, classée SEVESO et élaborant des produits à base de Chlore. Accueillant environ 350 salariés, c'est l'acteur économique majeur de la commune.

Les problématiques sécuritaires sont donc de facto diverses et peuvent être le fait de la population locale mais aussi liées à une délinquance passagère. On constate cependant, sur les cinq dernières années, une baisse globale des atteintes aux biens et une augmentation des atteintes aux personnes. Ces chiffres sont à relativiser du fait de l'épidémie de la COVID 19. Il est à noter que la gendarmerie est très implantée sur la commune avec une brigade de proximité et un PSIG SABRE, seule unité d'intervention de niveau II de la gendarmerie sur le département.

Alors que la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban est particulièrement active dans le cadre de la prévention de la délinquance, en atteste la mise en place d'un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) ; celle-ci, l'État, ainsi que l'ensemble des partenaires du continuum de sécurité, au premier rang desquels la police municipale, se mobilisent conjointement pour garantir la sécurité et la tranquillité de la population de la commune. Les acteurs de la politique de sécurité, chacun dans leur champ de compétence respectif, mettent en œuvre des moyens adaptés pour faire face aux enjeux de sécurité.

Ils souhaitent par le présent contrat de sécurité, renforcer davantage cette priorité de l'action publique, par des engagements réciproques permettant d'accentuer la sécurité et la protection du territoire.

1 Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet d'acter l'engagement des collectivités contractantes et de l'État dans le programme « Petites Villes de Demain ».

Il vise particulièrement à :

- préciser les engagements réciproques des parties ;
- définir le fonctionnement général du contrat.

Le programme s'engage dès la signature du contrat.

2 Une offre de protection sur mesure

Au regard du diagnostic effectué, la gendarmerie décline localement une offre de protection et de sécurité adaptée au territoire, incluant l'engagement de moyens et la mise en œuvre d'actions.

Prévention

- Engagement des référents sûreté pour le développement de la vidéoprotection et la réalisation d'audits d'établissements publics ou privés (conseils auprès de la commune, des commerçants...);
- Actions de prévention au profit des publics vulnérables (femmes, seniors, personnes atteintes d'un handicap, mineurs) :
 - * dans les domaines des violences intrafamiliales : interventions de la maison de protection des familles (MPF), des référents violences intrafamiliales de la brigade et de l'intervenante sociale gendarmerie ;
 - * dans les domaines des escroqueries et des cyber-menaces : présentation des permis internet par les référents scolaires aux élèves des écoles primaires de la commune, intervention des référents Nouvelles Technologies ;
- Dispositifs à destination des élus : intervention des négociateurs pour la gestion des incivilités, intervention des référents « Nouvelles Technologies » pour sensibiliser les élus au risque Cyber, prise de plaintes dans la mairie via les ordinateurs portables UBIQUITY ;
- Redynamisation, en coopération étroite avec la commune, des dispositifs de participation citoyenne pour une meilleure coproduction de sécurité ;

Contact

Mise en place de patrouilles dédiées au contact de la population ou certaines populations ciblées (commerçants, seniors, élèves des établissements scolaires...);

Solutions d'accueil en mobilité (prise de plaintes via les ordinateurs portables UBIQUITY) pour les personnes ne pouvant se déplacer, notamment les seniors ;

Partenariat

→ Coproduction de sécurité avec les polices municipales :

Mise à jour et suivi régulier de l'exécution de la convention signée entre la police municipale de Château-Arnoux-Saint-Auban et la gendarmerie : patrouilles communes, opérations conjointes, échange de renseignements.

Réunion trimestrielle entre le commandant de la communauté de brigades et la police municipale.

Désignation de gendarmes référents pour cette commune, en contacts direct avec la municipalité, avec des contacts très réguliers avec la municipalité.

Redevabilité

Dispositif de consultation et d'amélioration du service (DCAS) envers la population et les élus : associer la population et l'équipe municipale à la coproduction de sécurité en organisant des réunions publiques régulières (comités de quartiers, réunions semestrielles avec les élus) pour prendre en compte les attentes de chacun et rendre compte des actions engagées.

Protection

Opérations tranquillité vacances / seniors / juniors / entreprises et commerces ;

Occupation de la voie publique renforcée (patrouilles pédestres, VTT...);

Sécurisation des réseaux de transports collectifs et individuels, y compris au travers du partenariat avec la SNCF se traduisant par une présence accrue en gare de Château-Arnoux-Saint-Auban, y compris de réservistes de la gendarmerie nationale ;

Sécurisation régulière de lieux ou d'événements ciblés (marchés, commerces, festivités notamment estivales, offices religieux...);

Adaptation des modalités de protection des élus et des professions menacées: sensibilisation régulière sur les avantages de l'inscription SIP (Sécurisation des interventions et demandes particulières de protection).

Intervention

Disponibilité des moyens de la gendarmerie nationale pouvant intervenir dans la commune :

appui judiciaire (Brigade de recherches de Digne-les-Bains) : 30 min

unité d'intervention (PSIG SABRE Château-Arnoux-Saint-Auban) : Sur place

équipe cynophile de Digne-les-Bains : stupéfiants, défense, piste, explosifs : 30 min

section aérienne gendarmerie de Digne-les-Bains : 30 min

Action de prévention par la gendarmerie dans les secteurs ciblés : secteurs commerçants , entrées et sorties des établissements scolaires, quartier Font Robert, Les Lauzières.

Lutte contre les incivilités

- Action de prévention envers la population ;
- Coordination de l'action avec la police municipale (stationnement irrégulier, dépôt sauvage de déchets...);
- Prise en compte judiciaire des dépôts sauvages des déchets ;
- Identification des établissements pouvant porter atteinte à la tranquillité publique et mise en œuvre d'actions de contrôles et de sanctions administratives et judiciaires adaptées (dans le cadre d'un CODAF par exemple) en lien avec la préfecture, le parquet et la commune ;

3 Une collectivité qui s'engage

La collectivité territoriale contractante s'engage à soutenir l'action de l'État en intégrant notamment les enjeux de sécurité dans les domaines qui lui sont propres.

- Signature en 2015 entre l'État et la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban d'un protocole « Participation citoyenne » qui pourrait utilement être redynamisé.
- Intégration par la collectivité des enjeux de sécurité dans l'ensemble de ses projets d'aménagement ou d'innovation, notamment en associant la gendarmerie aux diagnostic de rénovation urbaine et aux projets d'urbanisme.
- Mise à disposition de locaux, dans le cadre d'actions menées « hors les murs », comme certaines réunions par exemple.

- Installation de deux caméras nomades de vidéoprotection dans la commune, sur des lieux sensibles définis à l'avance.
- Favoriser l'intégration des familles des militaires de la gendarmerie au sein de la commune : information auprès des conjoints des besoins et possibilités de recrutement dans la commune, information sur les services et activités mis à la disposition des familles, inscriptions dans les garderies, écoles, associations.

4 Comité de pilotage

Chaque partie contractante désignera un représentant d'un niveau correspondant à l'assiette territoriale concernée et au champ des objectifs retenus.

Le comité de pilotage a pour mission de :

- Fixer les objectifs précis et quantifiables ;
- Valider les orientations ;
- Suivre la mise en œuvre du contrat.

Ce comité est présidé par le maire de Château-Arnoux-Saint-Auban. Il se réunit annuellement. Par ailleurs, ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique de la convention.

La gendarmerie est représentée par le commandant de compagnie ou le commandement de l'unité élémentaire territorialement compétente.

5 Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

Le présent contrat est signé pour une durée de trois ans. Les signataires se réunissent tous les ans pour dresser un bilan de la mise en œuvre.

Le présent contrat peut être dénoncé à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception par chacune des parties.

Fait en 2 exemplaires

A, le

Pour la commune,

Pour l'État,